

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-473

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'EURL MORAIS sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation 19 rue Saint Laurent à l'occasion de travaux pour la réalisation d'un coulage de béton à la pompe,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le mardi 27 septembre 2022,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite **le mardi 27 septembre 2022 de 08h à 12h** :

- Rue Saint Laurent face au numéro 12 jusqu'à l'avenue Georges Clémenceau, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'EURL MORAIS.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-trois septembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Directeur du Centre Technique Municipal

